



Colloque franco-japonais coorganisé par l'Université Paris Cité et l'Université Kwanseï Gakuin (Japon)

Regard juridique sur la religion en démocratie libérale

entre neutralité des collectivités publiques, protection des libertés fondamentales, gestion de la coexistence pacifique et protection des intérêts de l'État

Lundi 26 février
9h30 - 18h

Salle Jean-Pierre Machelon

Faculté de droit, d'économie et de gestion
Université Paris Cité
10 avenue Pierre Larousse
92240 Malakoff

Coordination scientifique

Pr Thierry Rambaud, Université Paris Cité
Pr Takeshi Inoue, Université Kwanseï Gakuin

Contact

cmh.deg@u-paris.fr

Le colloque pourra être suivi en présentiel ou distanciel.



DROIT, ÉCONOMIE, GESTION

Sociétés et Humanités
Université Paris Cité



Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public

Inscription gratuite mais obligatoire sur : <https://sondage.app.u-paris.fr/333672?lang=fr>

PROGRAMME

9h30 - Introduction

- **Bruno Dageron**, directeur du Centre Maurice Hauriou et **Julia Motte-Baumvol**, vice-doyenne Relations internationales de la Faculté Sociétés et humanités
- Présentation de la journée par **Takeshi Inoue** et **Thierry Rambaud**
- **Monsieur Kosuke Norimoto**, Premier secrétaire chargé des affaires éducatives et sportives à l'ambassade du Japon en France
- **Monsieur Naoki Kanayama**, directeur de la Maison du Japon à la Cité internationale universitaire de Paris, professeur

MATINÉE

Sous la présidence d'Yves Gaudemet
Membre de l'Institut, professeur émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas

I. POSER UN CADRE D'ANALYSE

10h00 - 11h00

- **État et religions au Japon depuis l'ère Meiji : repères et données fondamentales**
Eric SEIZELET, professeur de Civilisation japonaise à l'Université Paris Cité
- **Propositions méthodologiques pour une comparaison franco-japonaise en droit des religions**
Thierry RAMBAUD, professeur de droit public à l'Université Paris Cité

II. LA PORTÉE JURIDIQUE DU PRINCIPE DE SÉPARATION DE L'ÉTAT ET DES RELIGIONS EN FRANCE ET AU JAPON

11h00 - 13h00

- **Les incidences de la Laïcité française sur les relations entre l'État et des religions**
Jean MORANGE, professeur émérite à l'Université de Limoges
- **Le principe de séparation des cultes et de l'État est-il intrinsèquement compatible avec la liberté de religion ? : Le cas japonais**
Takeshi INOUE, professeur de droit public, Université Kwansai Gakuin, Nishinomiya (Japon)
- **La jurisprudence récente du Conseil d'État sur la laïcité et le droit des religions**
Thierry-Xavier GIRARDOT, conseiller d'État, Secrétaire général du Conseil d'État
- **La jurisprudence de la Cour suprême japonaise relative au principe de séparation de la religion et de l'État**
Kensuke UEDA, professeur de droit public, Université Sophia, Tokyo (Japon)

13 h 00 - 14 h 30 = Déjeuner

APRÈS-MIDI

Sous la présidence de Gautier Bourdeaux
Vice-président de l'Université Paris Cité, maître de conférences HDR

III. REGARDS SUR LES NOUVEAUX ENJEUX EN MATIÈRE DE DROIT DES RELIGIONS

14h30 - 16h00

- **Les évolutions récentes de la liberté de religion au sein de l'ordre juridique français**
Guillaume DRAGO, professeur de droit public à l'Université Paris-Panthéon-Assas
- **Les réponses du droit français au prosélytisme religieux**
Farah SAFI, professeur de droit privé à l'Université d'Auvergne
- **Comment le système juridique japonais a-t-il été confronté aux religions sectaires ?**
Hajime TAJIKA, professeur de droit public, Université Kindai, Osaka (Japon)

IV. COMPARAISONS EUROPÉENNES

16h00 - 17h30

- **Les enseignements du modèle belge de gestion du religieux**
Louis-Léon CHRISTIANS, professeur à l'Université catholique de Louvain
- **La jurisprudence européenne sur les obligations de l'État en matière de gestion du pluralisme religieux**
Pauline VIDAL-DELPLANQUE, maître de conférences HDR à l'Université de Lille

17h30 - Conclusion

Otto PFERSMANN, directeur d'études à l'EHESS



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

INSCRIPTION

Inscription gratuite mais obligatoire

[Cliquez ici pour vous inscrire](#)

CONTACT

Centre Maurice Hauriou
pour la recherche en droit public

cmh.deg@u-paris.fr